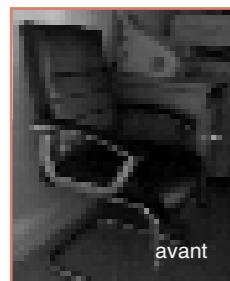


> Disparitions

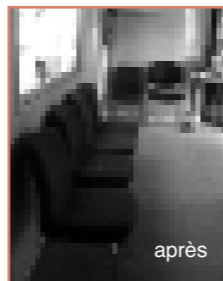
S'il est des lieux qui sont des terres d'apparition, à Egletons on fait plutôt dans les disparitions (inexpliquées ?). Jugez-en.

>>> Il y a un an et demi, déjà, les plaques signalant le giratoire «François Mitterrand» tout fraîchement installées, se volatilisaient...



>>>

Peu après les fauteuils de l'accueil du Centre d'Action Sociale – récemment achetés – disparaissaient subitement. Pour où ? Pour qui ? Certainement pour accueillir des fessiers jugés plus respectables...



>>> Disparue à son tour la cabine téléphonique du rond-point des Combes-Charrière Profonde...

>>> Envolés les tilleuls des boulevards, certes gênants pour les piétons et les poussettes, mais pas plus que les voitures en stationnement qui les ont remplacés...

>>> Beaucoup plus grave : on nous a signalé, à plusieurs reprises, que le Maire d'Egletons lui-même, disparaissait parfois - jusqu'à des trois, quatre jours !!! - des pages de «la Montagne»...

C'est proprement insupportable...!

> La maison de santé pluridisciplinaire : un dossier mal "ficelé"

C'est bien de vouloir reprendre le projet d'une telle maison de santé, projet prévu depuis 2007 dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays d'Egletons.

Mais une fois encore, l'agitation brouillonne du maire actuel d'Egletons fait que le projet est jugé irrecevable par la Mission Régionale de Santé (MRS) et par la Région Limousin.

En effet, ce projet n'est plus porté que par la seule commune d'Egletons, laquelle n'est pas considérée par la MRS comme

incluse dans une zone médicalement déficitaire.

Par ailleurs, la commune d'Egletons (son maire plus précisément) s'est dispensée de respecter les recommandations et la méthodologie de la Région avec pour conséquence que la subvention de 15 000 euros demandée pour payer la coûteuse étude Adopale ne sera pas accordée.

Décidément l'affaire est mal engagée !

> Rappel des résultats de la votation citoyenne de la Poste

Bureau de vote d'Egletons : Votants 162 - NON (à la privatisation) 153

Vous pouvez nous rencontrer le samedi matin de 10h30 à 12h à notre permanence, cité administrative, 1^{ère} étage.

★ Les élus de l'opposition municipale d'Egletons
vous souhaitent de bonnes fêtes
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2010 !!! ★

Andrée COUDRAY, Bernard FEIX, Jacques MARTINIE, François RUIZ, Marie-Laure SUAU

Lettre n° 1 des élus de l'opposition municipale d'Egletons

Décembre 2009

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens,

NOTRE RAISON D'ÊTRE : UNE OPPOSITION CONSTRUCTIVE

Par facilité d'expression nous sommes donc ce qu'il est convenu d'appeler «l'opposition municipale». Nous assumons évidemment cette qualification, même si elle est abusivement réductrice ; l'opposition systématique n'étant pas notre posture de principe ni notre feuille de route exclusive.

Il nous est maintes fois arrivé de voter les projets présentés par la majorité municipale quand ils nous semblaient judicieux ou simplement nécessaires.

Par contre, nous nous sommes opposés lorsque les projets ou les décisions du maire étaient à l'évidence contraires à une gestion efficace, démocratique et respectueuse de l'intérêt général.

Ainsi nous avons déploré la dérive dans le budget de fonctionnement, des dépenses de gestion courante, séquelles des promesses pré-électorales.

Nous avons également marqué notre désaccord quant aux modalités de financement de certaines opérations :

> l'aménagement de la zone commerciale et artisanale des Combes, où la commune engageait des sommes importantes, en lieu et place de l'initiative privée et de la Communauté de Communes de Ventadour,

> la réalisation du parking, rue Joseph Vialaneix, où n'apparaît pas clairement l'intérêt général.

Nous continuons à nous opposer à la liquidation systématique du patrimoine immobilier de la commune (voir par ailleurs).

D'une manière générale, nous ne pouvons être solidaires d'une gestion qui privilégie les effets d'annonce, d'une gestion qui inverse le processus de décision : on «fonce», on demande l'accord du Conseil Municipal ou de l'administration a posteriori. Après seulement, on réfléchit.

Être opposants, c'est d'abord être vigilants. Nous allons continuer à défendre l'intérêt général et celui des contribuables égletonnais.

Andrée COUDRAY, Bernard FEIX, Jacques MARTINIE, François RUIZ, Marie-Laure SUAU

> Une maladresse, une erreur, une faute

Loin de nous l'idée de ressasser à l'envi les « événements » mais il nous semble nécessaire de donner notre avis sur cette « affaire » Charles Spinasse qui a fort fâcheusement projeté notre ville sous les feux de l'actualité régionale et nationale durant le mois d'août.

Vouloir célébrer, en grand appareil, le 30e anniversaire de la disparition de Charles Spinasse était pour le moins une maladresse. En témoignent le prudent désistement de Madame la Ministre, Valérie Pécresse, et l'absence de Monsieur le Préfet de la Corrèze.

C'était une erreur de n'avoir pas réalisé qu'au regard de l'histoire de notre pays, Charles Spinasse ne restera pas pour son œuvre de bâtisseur local - ce que chacun lui reconnaît - mais pour son engagement, à partir de 1940, en faveur de la politique de collaboration.

Évoquer des résultats d'élection à caractère plébiscitaire ne change rien à l'affaire. Les faits historiques sont là. Et contrairement à ce qu'affirmait le maréchal Pétain les Français peuvent avoir de la mémoire.

Par exemple, ceux dont c'est le métier d'écrire cette histoire, ceux aussi qui l'ont faite à un moment donné dans le sang et la souffrance. Ces historiens et ces anciens résistants ont voulu témoigner et s'indigner.

Nous les comprenons.

Certes Charles Spinasse n'était pas un criminel, certes le Maire actuel d'Egletons n'a pas cherché à nier l'Histoire mais cette célébration, qu'il a voulue, était mal venue à une époque où d'autres, beaucoup plus mal intentionnés, veulent faire oublier certains épisodes de cette Histoire, ou la réécrire.

En ce sens, c'est une faute d'avoir contribué à cette ambiguïté.

> Intox impôts locaux

C'est le titre qui conviendrait en fait à l'article « infos impôts locaux » paru dans la dernière livraison du journal municipal « Egletons, ma ville ».

Quant aux « fortes augmentations décidées par le Conseil Général en 2008 » (+ 3%), il s'agit en fait d'un taux voté en 2007 par la majorité départementale de l'époque, à laquelle appartenait M Paillassou et qui portait ainsi l'augmentation à 15% sur la durée du dernier mandat de JP Dupont.

En 2009, le département a fait comme la commune d'Egletons : il n'a pas augmenté ses taux. Nous nous en félicitons dans les deux cas.

Cependant, se prétendre exemplaire dans la maîtrise des impôts locaux, c'est bien, à condition que ce prétendu cadeau ne camoufle pas des augmentations de taxes (ou des tentatives d'augmentations de certains tarifs municipaux : spectacles, transports scolaires,...).

> La précipitation est un mauvais guide

C'est pourtant le mode de fonctionnement du maire qui en oublie quelques précautions essentielles.

Vouloir agir vite est une intention louable mais cela ne doit pas dispenser de réfléchir, de prendre des précautions, de s'assurer des procédures réglementaires, et même de mener des études...

Cela aurait évité, par exemple, de s'apercevoir après coup, et faute d'étude préalable du sol que le terrain de la zone des Combes destiné à recevoir des implantations commerciales est impropre à la construction, là où on l'envisageait, sauf à réaliser des fondations pharaoniques.

Cela aurait évité au chantier de terrassement sous « Champion », d'être bloqué six mois parce que l'on s'est dispensé des formalités réglementaires liées à la loi sur l'eau.

Cela aurait évité de découvrir, bien en retard que la maison « Eser » (derrière le nouveau parking rue Joseph Vialaneix) présentait des menaces pour la sécurité, ce qui était pourtant, a priori, évident.

quelles, d'après nos informations, ne sont pas toutes disposées à supporter cette charge nouvelle.

C'est certainement le conseiller général du canton d'Egletons qui a conseillé au maire d'Egletons cette marche arrière peu glorieuse mais qui vise à ménager les électeurs des communes voisines.

C'est cela la grande politique...

Cependant le maire d'Egletons serait bien inspiré de lancer une réflexion sur les charges de « centralités » (liées aux équipements de la ville) et que supporte de plus en plus difficilement la commune d'Egletons.

> Une reculade de plus

Fin juin de cette année, les parents des élèves habitant les communes voisines et inscrits dans les écoles d'Egletons, recevaient une lettre du maire d'Egletons leur demandant s'ils avaient l'intention de les réinscrire à Egletons à la rentrée 2009

Le 22 juillet, dans une deuxième lettre, le maire d'Egletons demandait aux familles des élèves concernés une participation annuelle de 165 € par enfant pour couvrir les frais occasionnés par les navettes de midi.

Devant le mécontentement des familles et notre opposition en conseil municipal, le maire annonçait par une lettre aux familles en septembre 2009 que ce financement serait pris en charge par la ville d'Egletons et les communes concernées, les-

> Une bonne idée... et après ?

C'est celle qui a consisté à installer un panneau lumineux qui indique la vitesse de la voiture, du camion, de la moto,... qui emprunte la longue ligne droite de l'avenue Ventadour et qui est censé appeler chacun à la prudence.

Mais ce panneau n'est resté installé que quelques jours. Qu'est-il prévu pour la suite ?

> On vend les bijoux de famille

C'est ce qui va se produire avec la liquidation en masse du patrimoine immobilier de la commune par le maire actuel, qui a décidé de vendre le logement du gardien du stade François Chassaing (et pourquoi pas le stade aussi, pour être cohérent ?).

Mais on va vendre aussi la « grange du Mauricou » qui abrite plusieurs activités de loisirs ; on liquide la « maison de Lestang » au centre équestre ; on cède également le bâtiment accueillant les logements d'instituteurs à l'école de de Beyne ainsi que la « maison Melon », rue Bachellerie, actuellement occupée par le Centre de Guidance Infantile.

Bien sûr, Monsieur le Maire a trouvé un client complaisant en l'occurrence l'Office municipal d'HLM, tout disposé à prendre le lot.

Nous espérons – c'est tout ce qu'il nous reste – que les recettes exceptionnelles ainsi obtenues par l'abandon du patrimoine communal (et des recettes de loyer afférentes) seront investies sur des biens et des projets de développement durable.

En réalité, nous savons bien que cette somme va être utilisée à combler le déficit constaté au compte administratif et qui s'élève à 513 650 euros.

Respect de la parole reçue, Respect de la parole donnée.

Le 14 octobre 1965, le Conseil Municipal d'Egletons votait une délibération par laquelle il acceptait le legs fait par Mme Veuve MELON Jean, née PLAS Françoise, qui « a fait donation à la Commune d'Egletons d'un enclos qui comprend une maison d'habitation, une remise, un jardin et un herbage, A LA CONDITION QUE LA VILLE PRENNE L'ENGAGEMENT DE NE RIEN VENDRE, NI TERRAIN, NI MAISON ».

Vouloir aujourd'hui mettre en vente ce bien, c'est ne pas tenir l'engagement pris par le Conseil Municipal de l'époque ; cette vente n'étant d'ailleurs possible que si le juge judiciaire l'accepte.

Donnerait-il son accord que cela ne pourrait faire oublier que l'on manque ainsi au respect d'une parole donnée à la légatrice par les représentants de la Commune.

Nous ne saurions cautionner cette attitude.

> Le foyer de Chadaux

En 2001, cette structure gérée par le CCAS de la ville d'Egletons s'enfonçait dans une léthargie chronique, 11 chambres occupées sur 39 disponibles.

Face à cette situation, l'équipe de Madame BOURZAI décidait de remettre à jour l'ensemble de ce foyer. Validée à l'unanimité par les administrateurs du CCAS, (la représentante de l'opposition de l'époque a soutenu sans réserve la démarche) de nombreuses actions de remise en état ont été réalisées. A savoir :

- isolation des combles,
- réfection de la salle commune, de 36 chambres sur les 39, des sanitaires (les douches n'avaient plus de portes !!!), de la cuisine (mise en sécurité), du bureau de l'animatrice,
- remplacement du mobilier et des volets des chambres, de la literie, des fauteuils de l'espace séjour, des frigos de la cuisine,
- création d'espaces lingerie et informatique mis à la disposition des résidents,
- sécurisation de l'accès principal par carte magnétique,
- aménagement d'espace loisirs à l'extérieur.

L'ensemble de ces travaux a pratiquement été réalisé par le personnel technique municipal qui s'est mobilisé avec force pour valoriser cet équipement à vocation sociale.

L'embauche d'une animatrice socio-éducative à plein temps a permis de développer une stratégie d'accompagnement social efficace : en 2007, les 39 lits étaient occupés et l'ensemble des

résidents avait une réponse à son besoin en matière d'emploi, de formation ou de soins.

Une convention avec l'association Arcadour favorisait l'accès à l'emploi des plus fragiles, bénéficiaires du RMI.

Fortement appuyé par les services de la DDASS de la Corrèze, ce foyer a obtenu du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médicale, l'agrément « FJT et Résidence Sociale ». Cet agrément permet de bénéficier de l'AGLS, subvention de l'état qui couvre en partie la rémunération de l'animatrice socio-éducative.

Les quelques écarts de comportement de certains résidents indéliquats rapportés dans la presse ne doivent pas dévaloriser la qualité de cet établissement qui répond à un véritable besoin des jeunes travailleurs et autres personnes accidentées de la vie, du pays d'Egletons.

